



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code de Développement Territorial, qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Fourneau - Gauchet domiciliés Rue Beau Marche, 15 à 5170 Profondeville.

Le terrain visé est situé à 5170 Profondeville, Rue Beau Marche, 15, parcelle(s) cadastrée(s) 1e division, section A numéro 54D14.

Le projet consiste en :

Extension d'une maison unifamiliale

et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts aux prescriptions urbanistiques du lotissement du Beau Vallon :

- *Réalisation d'une toiture plate pour l'extension*
- *L'intervalle entre la façade et la limite de la parcelle dépassera de peu des 20% de la largeur du terrain*

Le dossier peut être consulté, durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h45 - bureaux fermés les vendredi après-midi - à l'adresse suivante : Chaussée de Dinant 2, 5170 Profondeville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme, téléphone : 081/67.08.07, mail : urbanisme@profondeville.be.

Le présent avis est affiché pour une période de trois semaines soit du 28/09/2026 au 19/10/2026.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **05/10/2026 au 19/10/2026 au collège communal** avec la référence **126/2026** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Dinant 2 à 5170 Profondeville ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@profondeville.be.

Fait à Profondeville, le 23 septembre 2026

Pour le Collège :

Le Directeur général f.f.,

J. QUETS



Le Bourgmestre,

L. DELIRE